

## DÉCISION DU MAIRE

N° : 23D931

SERVICE CULTURE

DOMAINE : 8.9 Culture

**Objet : Convention de partenariat avec l'association « Théâtre Gymnase-Bernardines » - Spectacle musical « Ave Maria Tour » le 15 décembre 2023 dans l'église Saint-Laurent Imbert.**

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°21051002 du 10 mai 2021 portant délégations d'attributions du conseil municipal au maire ;

Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé établi entre l'association « Théâtre Gymnase-Bernardines » et la ville de Marignane ;

Considérant que la prestation d'animation proposée s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la ville,

### DÉCIDE :

D'autoriser la signature de la convention de partenariat avec l'association « Théâtre Gymnase-Bernardines », portant sur l'organisation du spectacle musical « Ave Maria Tour » dans l'église Saint-Laurent Imbert le 15 décembre 2023 à titre gracieux.

Fait à Marignane, le 14 DEC. 2023

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Le Maire,  
Éric LE DISSÈS

